

L'entretien et la garantie hybride résilient

Entretien :

Un entretien approprié de votre plancher est essentiel afin de préserver sa beauté pour de nombreuses années. Le fait de ne pas suivre ces instructions d'entretien adéquat réduira non seulement l'apparence et la performance de votre plancher, mais peut aussi annuler la garantie.

1. Nettoyez et balayez régulièrement votre plancher (n'utilisez pas une brosse batteuse) afin d'éliminer la poussière et la saleté pouvant s'accumuler à la surface et dans les biseaux de votre plancher. Avec le va-et-vient des passants, la poussière et la saleté laissées à la surface peuvent agir comme du papier abrasif et endommager votre plancher. Elles peuvent aussi s'incruster dans les biseaux et créer des lignes sombres sur les planchers à la couleur plus pâle. Passer l'aspirateur régulièrement permet d'éliminer ces particules et d'éviter ces problèmes potentiels.
2. Utilisez le nettoyeur pour plancher lamellé FuzClean de Fuzion (ou l'équivalent) pour éliminer la saleté tenace et les marques de talon. Suivez les instructions pour le nettoyage de votre plancher résilient hybride Fuzion.
3. Dans le cas d'une installation en milieu commercial, il est possible d'utiliser une polisseuse à plancher. Utilisez un tampon de nettoyage blanc et réglez la polisseuse à 175 tr/min. Utilisez toujours des tampons de nettoyage propres avec votre vadrouille ou votre polisseuse. Ces tampons peuvent être lavés et séchés à la machine. N'utilisez pas d'assouplisseur à lessive, car ce produit laissera un résidu sur le tampon qui affectera le nettoyage du plancher.
4. Assurez-vous d'essuyer immédiatement tout liquide renversé.

REMARQUE – N'UTILISEZ PAS :

- a) Toute solution contenant du vinaigre, de l'ammoniac ou tout autre agent corrosif qui risque d'endommager, de décolorer ou d'abîmer la finition en usine;
 - b) Une quantité excessive d'eau, car les produits à base de bois et l'eau ne font pas bon ménage et l'eau pourrait causer des dommages non couverts par la garantie;
 - c) Une vadrouille à vapeur;
 - d) Des produits comme l'encaustique pour meubles ou un savon à l'huile qui laisseront des résidus sur le plancher et lui donneront une apparence laiteuse.
5. Protégez votre plancher en plaçant des patins en feutre sous les pieds des chaises et du mobilier. Évitez de traîner des articles sur le plancher afin de ne pas en érafler la surface. Placez toujours des paillasons au revers non tachant dans les entrées.

- Maintenez un environnement de vie adéquat pour vos planchers où l'humidité relative se situe constamment entre 35 et 65 %. Ce produit offrira un rendement acceptable dans des conditions extrêmes allant de -30 à 80 °C (de -22 à 176 °F).

Garanties :

Garantie résidentielle

Fuzion Flooring garantit à l'acheteur initial que ce plancher sera exempt de tout défaut de fabrication lors d'une utilisation dans des conditions résidentielles normales.

- **Garantie à vie sur la structure** : garantie à vie limitée. « À vie » fait référence à la durée d'utilisation du plancher.
- **Garantie à vie contre la décoloration** : la couleur ne perdra pas son éclat de manière remarquable en raison de l'exposition à la lumière du soleil ou aux rayons UV. Une légère décoloration est acceptable.
- **Garantie à vie contre les taches** : le plancher ne présentera pas de taches en raison du contact avec des produits domestiques ordinaires comme de la nourriture, des boissons et les produits nettoyants recommandés.
- **Garantie à vie contre l'usure** : la finition ne s'usera pas jusqu'à exposer l'âme du produit. Pour être couverte par la garantie, la zone d'usure doit être d'au moins 2 cm par 2 cm et l'âme du produit doit être visible. Une perte de brillance n'est pas considérée comme une usure.
- **Garantie à vie pour les âmes étanches des produits Fuzion** : le produit résistera aux dommages causés par une eau stagnante et les liquides domestiques renversés sur le plancher.

Garantie commerciale

- **Garantie de 10 ans sur la structure** : à partir de la date d'achat, dans des conditions d'usage normales et en suivant des procédures d'entretien adéquates, la structure multicouche ne se décollera pas ni ne présentera de défaillance structurelle.
- **Garantie de 10 ans contre la décoloration** : à partir de la date d'achat, dans des conditions d'usage normales, le produit ne se décolorera pas de manière remarquable en raison de l'exposition à la lumière du soleil ou aux rayons UV.
- **Garantie de 10 ans contre les taches** : à partir de la date d'achat, le plancher ne présentera pas de taches en raison du contact avec des produits domestiques ordinaires comme de la nourriture, des boissons et les produits nettoyants recommandés.
- **Garantie de 10 ans contre l'usure** : à partir de la date d'achat, dans des conditions d'usage normales et en suivant des procédures d'entretien adéquates, la finition ne

s'usera pas jusqu'à exposer l'âme du produit. Pour être couverte par la garantie, la zone d'usure doit occuper au moins 5 % de la superficie totale du plancher et l'âme du produit doit être visible. Une perte de brillance n'est pas considérée comme une usure.

Exclusions :

Les défauts ou les dommages causés par :

- Une installation inadéquate;
- Une condition inadéquate du chantier;
- Un entretien inapproprié;
- L'utilisation de produits altérés, des modifications ou des réparations non approuvées, un accident, un mauvais usage ou un usage abusif;
- Des conditions abusives ou des accidents comme un impact grave, le grattement, l'entaille, l'utilisation de patins à roulettes, le port de chaussures à talon aiguille ou à crampons et les animaux de compagnie;
- L'installation de planches présentant des défauts manifestes. Une fois installées, les planches présentant des défauts ne sont plus couvertes par la garantie;
- Les bosses, les marques, les perforations, les déchirures, les brûlures, le stockage inadéquat, l'usage abusif, l'incendie, l'inondation, les fuites de plomberie;
- L'humidité, la moisissure, les substances corrosives et la pression hydrostatique;
- Le bombement saisonnier.

Conditions et avertissements

Cette garantie s'applique uniquement aux produits de première qualité et ne couvre pas les pertes en temps, les inconvénients, les dépenses, les charges ou les coûts consécutifs. La réparation ou le remplacement du produit est le seul recours offert par Fuzion Flooring, à son entière discrétion.